

DELIBERATION N° 96/03-10 – RETROCESSION D'UNE PORTION DU CHEMIN D'EXPLOITATION DE FROCOURT

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, donne connaissance au Conseil de la lettre du service entretien des autoroutes de la D.D.E, qui nous informe de la remise en état de la portion du chemin d'exploitation dit de Frocourt, suite à la réalisation du réseau de chaleur LUDRES-VANDOEUVRE et qui sollicite une délibération du Conseil acceptant la rétrocession, en vue de poursuivre la procédure administrative.

Constatant la réalisation des travaux de remise en état,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter la rétrocession d'une portion du chemin d'exploitation de Frocourt,
- de charger Monsieur le Maire de régler l'ensemble de la procédure administrative.